



Location en pharmacie sans contrat

Par Tina

Bonjour,
je ne sais pas très bien comment fonctionne votre site, ni si vous avez la possibilité de m'éclairer mais j'aurais une question à vous poser.

En juillet 2012 j'ai loué un tire-lait à une pharmacie, je n'ai jamais été informée du tarif de cette location par la pharmacienne ni signé de contrat de location, je pensais même que cette location était à titre gratuit, je n'ai pas eu de chèque de caution à faire.

Par la suite, j'ai eu des soucis personnels, et j'avoue avoir oublié ce tire-lait (je le reconnais), j'ai déménagé en février 201, mais je n'ai pas eu de nouvelles de la pharmacie. Aujourd'hui j'ai reçu un coup de téléphone qui m'annonce que je dois une somme exorbitante pour la location de ce tire-lait.

Est-ce légal de leur part de fournir un appareil sans informer du tarif de location, et de réclamer une telle somme 2 ans plus tard ? De plus ma situation financière ne me permet pas de régler cette somme.

Que puis-je faire ?

J'espère que vous pourrez me répondre.

Cordialement.